

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Mardi 18 juillet 2017

## COMMUNIQUÉ

### ARRÊTÉS DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

-----  
**Accidents climatiques exceptionnels :  
le gouvernement vient en renfort des agriculteurs**

Par arrêté du 18 avril 2017, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a déclaré, en procédure d'urgence, le cyclone COOK accident climatique exceptionnel pour l'ensemble des communes de la Nouvelle-Calédonie. **Le gouvernement a aujourd'hui décidé d'indemniser, en réparation des préjudices agricoles subis, 612 exploitants, tous sociétaires de la CAMA, pour un montant global de 366,4 millions de francs qui leur sera versé.**

**Les fortes pluies survenues entre le 7 et le 9 février 2017, ont également fortement impacté les exploitations agricoles. Le gouvernement a décidé de reconnaître le caractère d'accident climatique exceptionnel à ces intempéries.** Quinze communes sont reconnues sinistrées et 47 exploitants, tous sociétaires de la CAMA, indemnisés en réparation des préjudices agricoles qu'ils ont subis pour un **montant global de 26,7 millions de francs**. L'indemnisation est prise en charge par l'agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles (APICAN). La CAMA est chargée d'effectuer les versements individuels des producteurs : Boulouparis (3), Païta (1), La Foa (8), Bourail (2), Mont-Dore (5), Yaté (11), Thio (1), Kouaoua (1), Canala (3) Voh (4), Pouembout (1), Hienghène (1), Lifou (2), Maré (3) et Dumbéa (1).

\* \*  
\*